

Tableau récapitulatif des préconisations

Axe 1 : Organisation des conférences régionales du sport : Souplesse et adaptabilité au territoire

Préconisation n°1	Représenter l'ensemble des Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) au sein des CRS
Préconisation n°2	Associer acteurs économiques et sportifs propres à chaque territoire
Préconisation n°3	Associer étroitement les acteurs sportifs non-licenciés au sein des conférences régionales du sport
Préconisation n°4	Encourager l'émergence d'un chef de file par les CRS pour porter une politique ambitieuse
Préconisation n°5	Associer le niveau départemental aux travaux de la CRS
Préconisation n°6	Travailler en commissions thématiques différenciées selon les territoires

Axe 2 : La mise en œuvre de politiques sportives ambitieuses pour les territoires

Préconisation n°7	Établir un diagnostic précis, une base préalable à toute construction de projet sportif territorial
Préconisation n°8	Valoriser la thématique de la formation au sein des CRS
Préconisation n°9	Élargir les CRS aux élus en charge de mission connexe au sport
Préconisation n°10	Instituer une « commission d'expertise » de la conférence régionale du sport, composée d'experts désignés par ses différents collèges (collectivités territoriales, État, mouvement sportif, acteurs économiques)
Préconisation n°11	Créer un outil informatique collaboratif à disposition des collectivités territoriales et des pratiquants
Préconisation n°12	Assurer l'articulation des projets sportifs fédéraux avec le projet sportif territorial de chaque région
Préconisation n°13	Assurer une large publicité des travaux de chaque conférence régionale du sport

Axe 3 : Conférences des financeurs du sport et financement territorialisé de la politique sportive

Préconisation n°14	Attendre le bon fonctionnement de la conférence régionale du sport pour la mise en place éventuelle des conférences des financeurs
Préconisation n°15	Mise en place de conférences des financeurs du sport par nécessité de projet
Préconisation n°16	Décentraliser au niveau des CRS l'ensemble de la part territoriale des crédits de l'agence